

Message du Sénat

Puisque ce projet de loi laisse surtout au gouvernement fédéral la responsabilité de traiter les déchets nucléaires, on doit se demander pourquoi il se prive de son expérience dans le domaine du minerai d'uranium. L'élimination des déchets nucléaires est le cauchemar dont nous devons nous occuper maintenant. Je dois admettre que cette question ne constitue pas un grave problème pour moi personnellement. Cependant, la ministre sait que beaucoup de gens s'inquiètent des expériences effectuées au Manitoba et s'y opposent, car ils croient que, si elles ne sont pas interdites, on finira par entreposer les déchets nucléaires dans cette province. Encore une fois, comme le sait la ministre, beaucoup de gens s'opposent à ce projet au Manitoba.

● (1640)

Eldorado continue d'utiliser d'une année à l'autre ses sites d'élimination des déchets près de la raffinerie d'uranium de Port Hope, et elle n'a pas encore trouvé à les remplacer. C'est une question qui doit être réglée rapidement, pourtant le gouvernement est content de se débarrasser de la société sans chercher de solution à ce problème urgent. Je tiens à dire à la ministre que nous exigerons des réponses détaillées. Nous n'allons pas nous contenter d'effleurer cette question très sérieuse et importante comme elle l'a fait dans son discours sur le projet de loi.

L'incapacité de trouver de nouveaux sites d'élimination des déchets ou même de régler les problèmes qui existent au site Welcome, qui est maintenant fermé, et au site de Granby, qui est temporairement ouvert, en dit-elle long sur l'avenir de l'exploitation des gîtes d'uranium et sur l'utilisation de l'uranium au Canada, sinon dans le monde?

Je pose la question parce que ce problème ne cause pas seulement des inquiétudes au Canada, mais aussi aux États-Unis, où il est également un sujet de débat. Le gouvernement ne nous a donné aucune réponse. Il semble se détacher complètement de la question.

Les déchets radioactifs présentent-ils tant de dangers qu'il ne serait pas farfelu de croire qu'un jour on en vienne à réduire radicalement sinon à défendre complètement l'utilisation de l'uranium? Nous n'avons pas la réponse à cette question, mais nous croyons qu'elle mérite d'être débattue. Beaucoup de personnes responsables envisagent sérieusement cette éventualité.

Le parti néo-démocrate fédéral demande depuis longtemps une enquête complète sur le cycle du combustible nucléaire et a chargé de cette question deux membres de son caucus, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Ils ont parcouru le pays pour tenir des audiences et rencontrer des personnes directement touchées ou préoccupées. C'est ce que le gouvernement aurait dû faire avant de présenter son projet de loi. Dans mon parti, nous jugeons ce dossier extrêmement sérieux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Malheureusement, je doit interrompre le député. Il pourra continuer plus tard.

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants: le projet de loi C-119, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1988; le projet de loi C-120, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1989; et le projet de loi C-116, modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 29 mars 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérald Éric Le Dain, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le 29 mars 1988, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI AUTORISANT LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme McDougall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas voulu interrompre le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) tout à l'heure, mais puisqu'il y a eu une interruption, je voudrais signaler qu'il a commencé par faire observer qu'on ne lui avait pas donné un préavis suffisant avant l'étude de ce projet de loi aujourd'hui.

Je tiens à préciser que mes collaborateurs lui ont proposé vendredi une séance d'information, chose qu'il a acceptée je crois, et que ce projet de loi figurait au *Feuilleton* ce matin à 9 heures en tant que mesure de remplacement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).